



CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

**RAPPORT
DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES
AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 5/2008
RELATIF AU REGLEMENT COMMUNAL SUR LA GESTION DES
DECHETS**

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de M. Jean-Claude EVESQUE, président, Mme Rosette FREITAG, Mme Mireille CARDINAUX, MM. Richard AGUET, Alain BETTEMS, Guy MERCIER, membres et Tobias MEYER, rapporteur, s'est réunie le jeudi 22 mai 2008 à 08h00 à la salle de la Municipalité, afin d'étudier ce préavis.

Monsieur Francis LIARD, Syndic, et Madame Sylvie FAVRE, boursière, étaient présents lors de notre réunion.

La COGEFIN souligne que le principe d'un système basé sur une taxe par Equivalent Ménage paraît être une bonne solution comparé à la taxe au sac.

Cependant la COGEFIN aimerait savoir si la Municipalité pourrait nous monter le calcul financier comparatif, par exemple pour un ménage de 3 personnes, entre le système actuel et celui qui est proposé dans le préavis N° 5 relatif au règlement communal sur la gestion de déchets ?

En outre, la question se pose quel sera l'investissement nécessaire pour mettre en place les Ecopoints, qui ont été demandés aux municipalités par les 3 Commissions de déchets d'Allaman, de Bougy-Villars et de Féchy ?

Par ailleurs, plusieurs membres de la COGEFIN s'interrogent sur l'opportunité ou la nécessité d'installer ces Ecopoints, et de leur lieu d'emplacement prévu.

Pour le reste, le règlement tel que proposé dans le préavis N°5 nous semble raisonnable et acceptable.

Le Président :

Les Membres :